

Coin du suffrage

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **1 (1913)**

Heft 3

PDF erstellt am: **18.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-248559>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

fait hors cadre à Weimar, siège de la nouvelle organisation, où les familles aristocratiques vivent à l'abri des agitations et des problèmes de la vie moderne, sous l'influence attardée de l'époque de Goethe. Mais, lors de l'assemblée organisée naguère dans la capitale de l'Empire, les adversaires de cette Ligue n'eurent pas de peine à montrer combien l'axiome : « La place de la femme est à son foyer » était peu défendable en face des neuf millions et demi de femmes allemandes exerçant une profession. L'impression finale a donc été celle d'une défaite subie à notre profit.

A tout prendre, je ne puis donc adresser au féminisme suisse de meilleur souhait de fin d'année que celui-ci : « Puisse 1913, lui être aussi favorable que 1912 l'a été au féminisme en Allemagne. » Lorsque nous nous rencontrerons à Rome, à la réunion du Conseil international des Femmes en 1914, nous pourrons alors nous faire part des succès remportés de côté et d'autre.

Hildegarde SACHS.

Berlin, décembre 1912.

COIN DU SUFFRAGE

Notre intention est de réunir sous cette rubrique, et indépendamment des articles de fond qui traiteront d'une manière générale la question du Suffrage féminin, tous les renseignements, toutes les nouvelles, — bonnes ou mauvaises ! — concernant le vote des femmes, afin que l'on sache immédiatement où trouver dans le Mouvement féministe l'indication dont on aurait besoin à cet égard. Nous avons pensé que, pour débiter, le mieux était de donner un aperçu de l'état de la question dans tous les pays, de faire une revue générale, à travers trois parties du monde, des droits que possèdent à l'heure actuelle les femmes, ainsi que des moyens de travail, et de l'organisation des diverses Sociétés suffragistes. Chacun pourra de cette façon, et à mesure que seront données des nouvelles, tenir ce tableau à jour.

Belgique. — Les femmes n'ont, dans ce pays, pas d'autre droit électoral que l'accès aux tribunaux de prud'hommes et aux commissions scolaires. Aux dernières élections de prud'hommes à Bruxelles, elles ont formé le tiers des votants, et quelques-unes ont été élues. L'Association nationale belge pour le suffrage des femmes, fondée il y a quatre ans, a pris en main la cause suffragiste, et a trouvé de l'appui parmi certains socialistes. On se rappelle que, dans la lutte entre socialistes et cléricaux, lors des dernières élections, la question du suffrage féminin a joué un rôle assez important pour bien faire augurer de l'avenir.

Bulgarie. — Les femmes bulgares, à qui leur attitude actuelle fera certainement une place dans l'histoire, ne se bornent pas à travailler pour affranchir les Balkans du joug turc. Elles ont réclamé aussi, il y a plus de trente ans, leurs droits politiques, ont fondé plusieurs Sociétés, des journaux suffragistes et mènent campagne avec ardeur et succès. Chose à noter : c'est surtout dans les villages qu'elles rencontrent des adhérents. Jusqu'à présent, elles n'ont le droit de vote que pour les commissions scolaires.

Canada. — Peu de droits : suffrage municipal restreint dans quelques provinces, éligibilité aux commissions scolaires dans d'autres ; et jusqu'à ces dernières années, peu d'enthousiasme pour la cause du suffrage féminin, ce qu'expliquaient aisément la diversité des régimes électoraux, la difficulté des communications, et le mélange des races. Toutefois, et en particulier depuis le congrès international de Toronto (1909), où fut votée cette résolution : « Le suffrage féminin est la base de tout progrès futur », les femmes canadiennes, jusque là surtout préoccupées de questions sociales ou philanthropiques, ont compris l'importance du mouvement suffragiste, et cet automne encore, leur Association a remis au premier ministre une pétition demandant le droit de vote pour les femmes. — Nous n'en sommes pas encore là chez nous !

Chine. — Il n'y a pas dix ans qu'il eût été impossible d'inscrire le mot de Chine dans une revue des droits de la femme à travers le monde, sans faire croire qu'il s'agissait d'une plaisanterie d'opérette ! La Chine, le pays de la Grande Muraille, des pagodes de porcelaine, des mandarins aux boutons de verre, et des femmes aux pieds mutilés en « lis d'or »... quoi de plus éloigné du suffrage

féminin ! Eh bien ! les Chinoises de la province de Canton sont plus avancées que nous autres, femmes romandes, puisque depuis 1911 elles possèdent le vote parlementaire, et que neuf d'entre elles siègent dans l'Assemblée provinciale ; et Mrs. Chapman Catt, la présidente de l'Alliance internationale pour le Suffrage des Femmes, a visité, au cours de son récent voyage autour du monde, plusieurs clubs suffragistes à Shanghai, à Pékin, à Nankin. La présidente du club de Pékin dirige même un journal quotidien. — C'est évidemment à la révolution contre les Mandchoux, à ses longs préparatifs, au rôle héroïque qu'y ont joué les femmes, qu'est dû cet essor du mouvement féministe dans l'Empire du Milieu ; et une élite parmi les Chinoises a compris que, pour lutter contre la polygamie, l'ignorance où l'on tient volontairement la femme, l'affreuse mutilation des pieds que lui impose la coutume, il faut le bulletin de vote. Malheureusement, un vent d'ingratitude semble souffler sur les hommes du parti national, leur faisant oublier tous les services rendus par les femmes avant et pendant la révolution, dont les heureux résultats sont accaparés par eux seuls, dans toutes les provinces, sauf une. Et si les femmes de Chine ne se découragent pas, elles savent que la lutte sera longue et difficile. « Puissent leurs chefs n'y pas perdre leur vie ! » conclut Mrs. Chapman Catt.

Danemark. — La question du suffrage féminin est discutée depuis longtemps dans ce pays, puisque c'est en 1871 que fut fondée la première société (Société des Femmes danoises) ayant le vote des femmes à son programme. Depuis lors, de nombreuses sociétés suffragistes ont pris naissance dans des milieux divers (Association progressiste, Association chrétienne, etc.), et, grâce à leurs efforts, les femmes furent, en 1903, admises à l'électorat et à l'éligibilité — en Danemark, d'ailleurs, l'un ne va pas sans l'autre — pour les comités des cultes, et en 1907 pour les bureaux de bienfaisance. En 1908, le vote municipal leur était accordé, et en mars 1909, sept femmes étaient élues conseillères à Copenhague. Toutes les étapes étant franchies, la question du suffrage politique devait forcément être posée, et elle l'a été dernièrement (octobre 1912), sous la forme d'un projet de révision de la Constitution, donnant des droits égaux aux hommes et aux femmes âgés de plus de vingt-cinq ans, et présenté à la Chambre basse par le premier ministre, M. K. Berntsen. Presque tous les partis sont favorables à cette loi, et il est plus que probable qu'elle sera votée par une forte majorité de la Chambre basse, puis de la Chambre haute elle-même. L'obligation de soumettre les modifications de la Constitution à deux Assemblées consécutivement ne retardera que peu le triomphe du suffrage féminin, un nouveau Parlement devant être élu le printemps prochain. « Ce sera pour cet été », disent les Danoises, qui s'attendent à voter en automne 1913 ; et l'on peut se demander si elles ne seront pas « affranchies » avant les Anglaises. — Il faut encore noter que les Associations suffragistes continuent à mener campagne, non plus en faveur de cette réforme imminente, mais pour empêcher que l'intérêt ne faiblisse, maintenant que tout le monde est d'accord, et que l'ardeur n'est plus stimulée par la lutte.

P.-S. Nous apprenons que la Chambre basse vient de voter le projet de loi par 95 voix contre 12.

(A suivre.)

* * *

Nouvelles de partout. — La loi votée le 22 décembre, à Zurich, modifiant les divisions administratives de la ville, admet les femmes suisses à l'éligibilité dans les Conseils scolaires (Conseil central et Conseils d'arrondissement). C'est un pas en avant.

* * *

Les socialistes ont déposé, au Grand Conseil de St-Gall, une proposition accordant le droit de vote aux femmes (électorat et éligibilité). C'est la première fois, à notre connaissance, qu'une proposition analogue est faite en Suisse. Enfin !

* * *

La Commission du Suffrage universel de la Chambre française a décidé, le 4 décembre, d'adopter le rapport Buisson sur la proposition de loi Dussaussoy concernant le suffrage municipal des femmes. Il suffit donc maintenant de faire mettre la question à l'ordre du jour de la Chambre pour que la discussion ait lieu. Rappelons que, d'après ce projet de loi, le vote municipal serait donné à toutes les femmes, qu'elles soient propriétaires ou non, que les femmes, étant électeurs, seraient aussi éligibles, et auraient de ce fait un droit de suffrage parlementaire au second degré, puisque les conseils municipaux

poux peuvent voter par délégation pour les élections du Sénat. C'est là une victoire pour les suffragistes françaises, dont on peut féliciter en première ligne le Comité de l'Union française pour le Suffrage des Femmes, qui n'a pas épargné ses démarches pour s'assurer le succès de la délibération.

* * *

Dans l'Isère, lors de la dernière élection aux Conseils de prud'hommes (décembre 1912), deux femmes, l'une couturière, l'autre ouvrière en soie, ont été élues, réélues plutôt, puisqu'elles étaient mentionnées sur les listes comme *conseillers sortants*. A Voiron, c'est une femme également qui est vice-présidente du Conseil des prud'hommes. Détail à noter : les candidates sont toutes présentées par les ouvriers.

* * *

Une anecdote pour finir.

Lors de récentes élections en Ecosse, l'agent chargé de recueillir des voix et de faire de la propagande pour le parti libéral, (rappelons qu'il s'agit ici de mœurs électorales anglaises, très différentes des nôtres) se rendit chez des suffragistes de Glasgow, et demanda à voir le mari, M. Taylor. Celui-ci appela sa femme. — « Mère, lui dit-il, M. Blank est venu pour les élections. Voulez-vous donner votre voix aux libéraux ? » Puis, se tournant vers l'agent, il lui expliqua que, puisque le ménage n'avait qu'une voix, il l'avait donnée à sa femme qui y avait autant de droit que lui.

Mrs. Taylor ayant refusé de promettre sa voix aux libéraux, puisque le gouvernement libéral ne faisait rien pour le suffrage des femmes, l'agent demanda à voir son fils. Celui-ci, ayant appris de quoi il s'agissait, s'écria

« C'est à ma mère qu'il faut vous adresser. Je lui ai donné mon droit de vote, et elle le gardera aussi longtemps qu'elle n'en aura pas un à elle. L'injustice serait trop criante si je votais, tandis qu'elle, elle qui m'a rendu capable d'être un citoyen, en est empêchée. »

Et le *Woman's Journal*, auquel nous empruntons le récit de ces combinaisons familiales, en affirme l'authenticité.

L'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses :

Son but et ses moyens d'action

(Suite et fin)

On l'a déjà dit : le rôle des femmes et des mères est d'une importance capitale pour un pays ; car c'est d'elles que dépend, en majeure partie, son avenir. C'est aussi par la place qu'occupent ses femmes dans l'ensemble de la nation que l'on peut juger du niveau moral d'un peuple. Pouvons-nous, en bonne conscience, prétendre que, chez nous, sous ce rapport, tout soit pour le mieux et qu'aucune réforme ne s'impose ? Ne voyons-nous pas des milliers de nos sœurs réduites à l'état de simples bêtes de somme, ou pis encore, par la lutte incessante pour le pain quotidien ? N'en voyons-nous pas d'autres qui, dans la futilité d'une vie oisive, passent d'un plaisir à une fête ? D'autres qui, par étroitesse de cœur, se renferment dans le cercle restreint de leur existence sans accorder un regard à ce qui en passe les bornes ? D'autres enfin qui, assoiffées d'action, n'arrivent pas à franchir les barrières que dressent, devant elles, les mœurs ou les préjugés ? Il n'y a qu'un nombre comparativement petit de femmes jouissant de leur indépendance, de la possibilité de se développer librement ; et ces biens qui, pour l'homme, sont chose toute naturelle ne devraient pourtant pas leur être refusés, si elles doivent respecter un des devoirs primordiaux imposés à tout être humain, celui de mettre en valeur toutes les facultés qu'il porte en lui-même.

C'est dans cette pensée que l'Alliance a travaillé, lors de l'élaboration du nouveau code civil, afin d'obtenir pour la femme mariée, et pour la mère, une meilleure situation légale ; qu'elle a réclamé pour la fille-mère, et pour l'enfant naturel, une protec-

tion plus efficace ; qu'elle a demandé, pour la femme, le droit de tutelle. Elle a également travaillé à l'amélioration de la condition économique des femmes par la présentation de postulats à l'occasion de la *Loi fédérale d'Assurances contre la maladie et contre les accidents*, demandant que dans la loi en préparation l'accouchement fût assimilé à une maladie, et que des primes spéciales fussent accordées aux mères allaitant elles-mêmes leurs enfants. Elle vise le relèvement de la moralité dans notre peuple lorsqu'elle réclame que les dispositions du futur code pénal s'inspirent d'une morale plus sévère et plus éclairée. Elle vise encore à l'amélioration de certaines conditions du travail en s'occupant du travail à domicile et de la question du service domestique. D'une façon générale, elle entend donc sauvegarder les intérêts de notre sexe, tantôt en réclamant l'admission des femmes aux fonctions publiques, tantôt en inscrivant à son programme, comme une mélodie de l'avenir, l'obtention du droit de vote, électoral et éligibilité. C'est avec intention que je dis : mélodie de l'avenir, parce que les femmes suisses, dans leur majorité, ne sont pas prêtes encore pour le suffrage, ne le désirent même pas, et qu'une demande semblable, pour pouvoir être formulée avec quelque chance de succès, doit trouver sa raison d'être dans les services rendus et dans l'attitude prise par un grand nombre de femmes. — Les occasions de démontrer, par des faits, la nécessité de la collaboration féminine, dans tous les domaines, se feront de plus en plus fréquentes, car l'État moderne à tendances sociales, dont notre Confédération nous offre un exemple, réclame, à un bien plus haut degré que les organisations guerrières et patriarcales de jadis, le concours de ses citoyennes. Il a à faire face, en effet, à des problèmes nouveaux : protection de la jeunesse, assistance publique, hygiène, lutte contre la prostitution — pour ne citer que ceux-là — auxquels, sans la collaboration des femmes, il ne pourra jamais trouver de solution satisfaisante. Et de lui-même, et avec le temps, il en viendra certainement à reconnaître aux femmes les droits qu'elles méritent par la valeur de leur travail.

Et maintenant, il n'est pas inutile de rappeler que si chaque société affiliée à l'Alliance conserve son entière liberté d'action pour tout ce qui concerne son activité propre, d'autre part, ce qu'une société isolée ne pourrait entreprendre avec succès — enquête, propagande en faveur d'une idée nouvelle, etc. — peut être mené à bien par l'Alliance dans son ensemble. Nous formons de même une sorte de « trust » dont la puissance réside dans le nombre, une sorte de marché sur lequel chaque association peut apporter ses idées, les offrir, et les échanger. Aujourd'hui la question du service domestique et celle du Heimatschutz, demain, la réforme des auberges ! Chacune d'entre nous ne peut-elle pas puiser là quelque idée nouvelle, à répandre de droite et de gauche pour le plus grand bien de son prochain ?

Dans notre vie sociale, comme dans la vie des affaires, nous nous trouvons de plus en plus amenés à nous organiser pour accomplir notre travail. C'est par la masse que nous devons agir sur les masses et il faut aussi nous souvenir, nous autres femmes, de la vieille devise : « l'union fait la force ». Nous aimerions réaliser en petit ce que la société humaine cherche à réaliser en grand : obtenir que les forts viennent en aide aux faibles, que le sentiment de la solidarité l'emporte sur celui de l'intérêt personnel, des différences de race, de position sociale, ou de religion. Ceci ne devient possible que si, au but spécial que poursuit chacune de nos sociétés, il s'en ajoute un autre d'un ordre supérieur, qui nous soit commun à toutes : la prospérité de notre pays. Il ne manque pas chez nous d'un certain